Kiné Varia news

UKB

Affiliez-vous maintenant à l'UKB !

Remettre l'humain au centre des discussions

Parution : trimestriel - N°433 - Mars 2021 - Editeur responsable : Yves Ralet - Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies

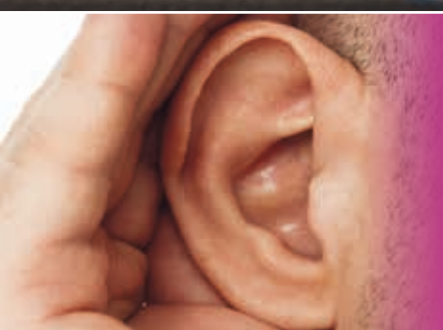

L'UKB est à votre écoute !

Mon cabinet ?
Toujours et partout.

KINESITHERAPIE • OSTEOPATHIE • ACUPUNCTURE • ET PLUS...

ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LA DIGITALISATION ?

- Du bon matériel rend le travail léger. Cela s'applique également aux logiciels. Préparez-vous pour la digitalisation et organisez votre journée de travail de façon plus efficace.
- l'eSanté gagne en importance pour une communication fluide dans le secteur de la santé. KineQuick contient déjà MyCareNet et eHealthBox.
- Vous n'avez jamais fini d'apprendre. En 2021, nous voulons organiser de courts webinaires chaque mois. Non seulement sur notre logiciel, mais sur tout ce qui peut aider votre cabinet.

KINEQUICK CONNECT

Grâce à la grande facilité d'utilisation de KineQuick Connect, notre logiciel est intelligible pour tout le monde. De plus, c'est pratique si vous pouvez accéder à vos données à tout moment et n'importe où. Parions que vous ne voudrez plus rien d'autre ?

Allez sur **www.kinequickconnect.be** et découvrez comment KineQuick s'intègre dans votre vie.

KineQuick est un produit de Q-Top
Kiezelweg 6, 3530 Houthalen
Tel: 011 52 57 06 | e-mail: info@kinequick.be

GET IT ON Google Play Download on the App Store

Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN,
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,
Guy POSTIAUX, Yves RALET,
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 434
Juin 2021 - 14.000 ex.
Parution juin 2021

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies

sommaire

3 **Editorial**
L'UKB est à votre écoute !

Actualités

5 Remettre l'humain au centre des discussions

6 **Cotisations**
Affiliez-vous maintenant à l'UKB

7 **Avantages 2021**

Actualités

8 Prolongation de l'intervention Inami pour les mesures et matériel de protection

9 Solidarité et reconnaissance

10 Indépendants : Comment calculer votre période d'incapacité de travail pendant la crise de la COVID-19 ?

11 COVID-19 : Une aide psychologique supplémentaire pour les indépendants
Un demi-siècle de statistiques, de comparaisons et d'évolutions

12 à 15 **Formations et conférences SERK**

16 **Petites annonces**

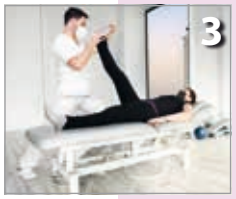

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

1 Les masques FFP2 bien ajustés sont recommandés aux prestataires de soins

2 Rappel : Cabinet de kinésithérapie minimum

Erratum

3 Rappel: Nombre de séances de type I autorisées

Assemblées générales reportées

UKB

DEPUIS 1982, L'UKB, UNE QUESTION DE BON SENS

UN ENGAGEMENT VITAL POUR L'AVENIR

Le Collège Belge d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE

ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE

DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES PORTES OUVERTES **2021**

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours durant nos journées portes ouvertes organisées aux dates suivantes :

24 AVRIL 2021
29 MAI 2021
05 JUIN 2021
19 JUIN 2021
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✔ **Une longue expérience :**

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✔ **Une formation de qualité :**

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✔ **La reconnaissance :**

La formation du C.B.O. est agréée par la Société Belge d'Ostéopathie, union professionnelle (UPOB) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

Le Collège Belge d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org
CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

L'UKB est à votre écoute !

Chaque année l'INAMI décide, avec l'accord du gouvernement, de mettre à notre disposition une enveloppe que les dépenses de la kinésithérapie ne doit pas dépasser sous peine de rectifications comme par exemple, une diminution d'honoraires généralisée.

C'est avec cette somme que certains de nos représentants doivent se débrouiller pour nous pondre une convention.

Chaque proposition nouvelle de dépenses est analysée, soupesée, estimée, calculée et enfin approuvée par le comité de l'assurance si elle ne grève pas les dépenses accordées à notre secteur. En cas de refus, la copie est rejetée et tout doit être revu et reproposé.

Ne croyez pas que les discussions sont faciles, des fonctionnaires sont là pour nous remettre à notre place car le patron c'est l'INAMI.

En 2020, la pandémie nous a fait économiser 18 % sur notre budget, c'est énorme ! En 2021 il se pourrait qu'une autre économie sur les prévisions budgétaires soit aussi réalisée.

Il ne faudrait pas que ces économies nous soient enlevées et distribuées à d'autres secteurs comme cela s'est fait régulièrement.

Pour 2022, l'**UKB vous sollicite pour obtenir votre avis** et que vous décidiez quelles prestations devraient être réévaluées, transformées, inventées, …

L'UKB a toujours été ouverte au dialogue et depuis 50 ans elle n'a cessé de se préoccuper de la sauvegarde de la kinésithérapie et du travail de qualité de ses membres.

C'est une occasion de vous exprimer et de faire **entendre VOS revendications.** Ecrivez-moi, exprimez-vous, soyez concrets, réalistes, inventifs pour améliorer notre profession en qualité de soins, en temps de traitements, en honoraires, en pathologies oubliées, en prestations encore non reconnues…

C'est avec la plus grande attention que je me pencherai sur vos écrits et que l'UKB se coupera en quatre pour améliorer notre situation.

Il n'est pas trop tard pour vous affilier et émettre votre avis sur la convention car contribuer à la défense professionnelle est un gage de santé et de sécurité pour notre métier.

J'espère crouler sous les e-mails ou lettres, soyez positifs, logiques, réalistes et scientifiques.

En 50 ans de défense professionnelle, j'en ai vu beaucoup et une seule devise m'a toujours animé :

L'Union fait la force et l'UKB la défense de la kinésithérapie.

C'est pour cela que nous sommes toujours présents !

Yves Ralet
Secrétaire Général

E-mail : yves.ralet@ukfgb.be
Adresse : Longvilly 15 A - 6600 BASTOGNE

- médecins - dentistes
- kinésithérapeutes
- infirmiers bacheliers ou gradués
- sages-femmes
- vétérinaires

Depuis 2005

Formation Post-Bachelor en Acupuncture

Reconnaissance par la Fédération Belge d'Acupuncture B.A.F.

POST-BACHELOR EN ACUPUNCTURE

PORTES OUVERTES

Samedi 24 avril 2021 - Samedi 11 septembre 2021

— Espace Kegeljan • Rue Henri Lecoq 47 - 5000 Namur —

10h : conférence - présentation • 11h30 : questions - réponses

Rentrée académique le mercredi 15 septembre 2021 à 13 heures

www.facebook.com/ETTC.asbl

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits, **en trois ans**

Informations et inscriptions aux cours :

www.ettc-acu.be ou **071/84 32 10**

Remettre l'humain au centre des discussions

Après une longue année de pandémie, il est important de signaler la détresse dans laquelle se trouvent nos patients. En effet, il nous est facile de constater que les discussions sur la COVID-19 tournent autour de chiffres, de statistiques, de stratégies de combats, de restrictions, de recommandations, d'obligations etc… Ainsi, un nouveau combat frappe à nos portes ! Avec pour conséquence la consultation accrue de patients rapportant des souffrances physiques provoquées ou accentuées par une réelle détresse psychologique. Le kinésithérapeute formé à la psychologie de base doit faire face à une prise en charge bien éloignée du motif de prescription d'ordre physique. Bien que les formations dans ce domaine aient fortement évolué depuis plusieurs années, étant acteurs de soins de première ligne, les kinésithérapeutes ont un rôle à jouer qui consiste notamment à diriger ces patients vers des soins adaptés en bonne collaboration avec nos confrères psychiatres et psychologues.

Toutefois nous sommes parfois dépourvus devant une situation beaucoup plus profonde face à laquelle nos compétences ne peuvent suffire !

Nous adressons aujourd'hui un réel cri d'alarme à nos autorités. Toutes générations confondues, de milieu social et culturel divers, les signes de détresses psychologiques sont inquiétants. Les raisons sont multiples mais les solutions manquent.

Il nous parait important de reconsidérer la stratégie actuelle en fonction de cette nouvelle donnée. Comme cela a été fait pour les gestes barrières dès le début de la crise de la COVID-19, une trame de directives explicatives centrées sur l'humain avec les signes importants, de détresses psychologiques, que des proches pourraient détecter devraient voir le jour. Sous forme de folders, flyers et autres moyens de diffusion comme par l'utilisation des médias.

Il est temps de remplacer nos spécialistes et experts virologues devenus conseillers des décisions gouvernementales par des docteurs en psychiatrie et psychologie pour s'attaquer à ce **nouveau fléau déshumanisant !!!!** Nous avons pu constater des dégâts indiscutables de la COVID-19 mais ces nouvelles composantes requièrent des réponses claires et une réelle stratégie de prise en charge à court terme et à long terme.

Sans changement, **ces drames qui sont en réelle augmentation, risquent de faire plus de dégâts que la pandémie elle-même !!!**

Manuel Jacquemin
Président de l'UKB

Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

et recevez de nombreux avantages !

cotisations

COTISATION 2021	VERSEMENT ANNUEL	ORDRE PERMANENT
Ménage de kinés (2 x 120€)	240 €	60 €
Membre effectif	200 €	50 €
En association (par kinésithérapeute)	140 €	35 €
Membre diplômé en 2019	130 €	32,50 €
Membre diplômé en 2020	GRATUIT	
Salarié	130 €	32,50 €
Pensionné	55 €	
Stagiaire et futur diplômé 2020 (cette cotisation est valable pour toute l'année)	GRATUIT	

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB

en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2021, ajouter NOM + Prénom

IMPORTANT :
En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.
Contactez le secrétariat : 071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat…

Après 25 ans d'expérience et plus de 3.000 clients nous avons développé 2 logiciels. KineQuick existe depuis 15 ans et s'installe sur votre PC ou Mac. Une connexion internet n'est pas absolument requise pour pouvoir travailler dans ce logiciel. KineQuick Connect est notre dernier projet qui vise le futur. Le logiciel est compatible avec votre PC, Mac, smartphone ou tablette. Intuitif et dans le Cloud. Nous laissons notre marque par nos actions et non par des mots. **15% de remise pour les nouveaux clients de la société Q-TOP et membres de l'UKB. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois).**

Liantis… la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.

Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.

Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.

Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisé pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB**.

La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !

Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction,** dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.

CONDITIONS ET SOLUTIONS : Secrétariat de l'UKB - Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

avantages

Prolongation de l'intervention Inami pour les mesures et matériel de protection

L'Inami continue d'alléger les coûts que vous supportez en tant que soignant en cabinet privé et en ambulatoire pour vos équipements et mesures de protection spécifiques COVID-19. Les mesures de protection restent nécessaires pour accueillir vos patients dans des conditions les plus sûres possible, mais ne peuvent en aucun cas être supportées par vos patients.

L'Inami adopte une approche globale pour l'ensemble des professions impactées, mais qui tient compte des spécificités de chacune.

Gants, masques, blouses, lunettes, visières, appareils de stérilisation, gel et spray désinfectants : nous garantissons une protection optimale pour vos soins effectués.

Combien de temps cette mesure reste-t-elle valable ?
Il s'agit d'une mesure temporaire : elle est d'application depuis le 4 mai 2020 et est **prolongée jusqu'au 30 juin 2021** (sous réserve de publication au Moniteur belge).

Quel montant recevez-vous ?
Lors de la recherche d'une solution pour supporter ces coûts, nous avions consulté l'ensemble des professions de santé (reconnues par l'INAMI). Ceci nous avait confortés dans la nécessité d'un système équitable ET qui tient compte des différences entre les secteurs de soins.

Nous avons donc identifié plusieurs catégories de soignants. Le montant que vous recevez varie en fonction des spécificités de votre profession, et prend soit la forme d'un forfait mensuel, soit celle d'un montant par contact patient.

CATÉGORIE 1 : VOUS RENCONTREZ VOS PATIENTS À LEUR DOMICILE OU EN CABINET PRIVÉ
Vous recevez 2,5 euros par contact patient (physique), au maximum 200 fois par mois calendrier.

Seuls les contacts liés aux prestations facturées à l'assurance soins de santé obligatoires (et donc connues par les mutualités) sont prises en compte pour ce financement.

Cette comptabilisation doit être effectuée dans les délais, c'est-à-dire :

Période de l'intervention	Date-limite de comptabilisation
04.05.2020 – 31.08.2020	01.10.2020
01.09.2020 – 30.11.2020	31.01.2021
01.12.2020 – 30.06.2021	31.08.2021

Quelles étapes devez-vous entreprendre pour recevoir l'intervention mesures & matériel de protection ?
Les démarches à entreprendre pour obtenir l'intervention dépendent de la catégorie à laquelle vous appartenez (voir ci-dessus).

VOUS RENCONTREZ VOS PATIENTS A LEUR DOMICILE OU DANS VOTRE CABINET
Les mutualités vous versent l'intervention directement sur base du nombre de contacts-patient qu'elles ont déduit à partir des prestations imputées pour la période.

Vous ne devez donc pas introduire de demande spécifique pour cette intervention, ni auprès de l'INAMI, ni auprès des mutualités.

Cependant, vous devez avoir un numéro de compte enregistré sur **MyInami.** En effet, les mutualités utiliseront ce numéro de compte pour le paiement.

- Vous avez déjà enregistré un numéro de compte pour d'autres primes INAMI ou pour une période antérieure de cette intervention ? Vous n'avez alors aucune démarche à entreprendre, l'Inami communiquera ce numéro de compte aux mutualités.
- Vous n'avez pas encore enregistré de numéro de compte dans MyInami ou vous souhaitez communiquer un autre numéro de compte ? Enregistrez alors ce numéro de compte dans **MyInami** avant la date limite. L'enregistrement de votre numéro de compte sur MyInami (Rubrique Données administratives > «Mes données financières actuelles») doit se faire :

Période de l'intervention	Date-limite d'enregistrement dans MyInami
04.05.2020 – 31.08.2020	30.11.2020
01.09.2020 – 30.11.2020	28.02.2021
01.12.2020 – 30.06.2021	30.09.2021

Source : www.inami.be

Solidarité et reconnaissance

Lorsque vous voulez protéger votre gagne-pain, vous êtes obligé de vous investir dans une institution qui semble épouser vos souhaits. En effet, seul, même débordant de bonnes intentions, vous ne pouvez rien car devant les fonctionnaires et leurs décisions guidées par le gouvernement, vous n'avez aucun poids. C'est en vous groupant que l'on parvient péniblement à se faire connaître et à gagner en confiance et en efficacité une place dans la société. Pour ce faire, il faut d'abord trouver des administrateurs qui ont comme idéal la sauvegarde de leur métier et le courage de lutter contre vents et marées pour le bien de tous. Il faut aussi créer une association avec son adresse, son secrétariat, ses statuts, ses buts et surtout son efficacité.

Depuis plus de 50 ans, un groupe de kinésithérapeutes s'est constitué, et a créé une association pour résister aux politiciens qui voulaient rayer la kinésithérapie de la panoplie des soins de santé, trouvant cette profession inutile et coûteuse.

Dans les années 1970-1980 notre association qui portait à l'époque d'autres appellations comme AKHN, FDK, … était très prospère car nous comptions plus de 2.500 membres franco-germanophones mais c'était une question de survie. Les kinésithérapeutes craignaient perdre leur raison d'être, des échos nous revenaient que l'INAMI arrêterait les remboursements, la sécurité sociale étant continuellement en déficit.

Aujourd'hui que voit-on ?

Des kinésithérapeutes plus ou moins satisfaits de leur situation car on ne parle plus de supprimer les soins et les remboursements de l'INAMI.

De plus en plus de kinésithérapeutes augmentent les tickets modérateurs légaux ou se déconventionnent, ce qui montre bien l'utilité de notre art vis-à-vis de la majorité de la population. Pourtant cette situation reste fragile car rien n'est éternel et un jour tout se transforme ou s'arrête.

C'est pour cette raison que nous devons rester vigilants et prêts à enrayer toute nouvelle attaque qui pourrait nous surprendre (rappelez-vous il y a 18 ans).

Il faut garder des associations de défense professionnelle comme garantie d'un avenir plus stable et plus sécurisé afin de continuer à vivre dans la paix relative que vous avez aujourd'hui.

Pour cela, pour le fonctionnement de toute la logistique d'une association : son secrétariat, ses employés, son courrier, lettres, listings, documents, copies, timbres, la recherche, les rendez-vous politiques et ministériels, la représentativité, les renseignements aux membres, les locations de locaux, salles de cours, conférences, revues, listings, mails, matériels, ordinateurs, imprimantes, bureaux, armoires, classeurs, … il nous faut des rentrées d'argent que vous êtes seuls à décider par votre affiliation.

L'UKB a 50 ans d'expérience, ses administrateurs sont bénévoles et toute sa logistique est à votre service. Que faire de plus pour vous convaincre de notre utilité ?

Ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'il faut souscrire une assurance incendie.

L'UKB a confiance en votre bon sens, ayez aussi confiance en notre dévouement.

Y. R.

TMKna

www.kineformation.com

un pas vers l'ostéopathie
en passant par la thérapie manuelle

2 ans de formation, 280 heures de cours
20 week-ends (vendredi et samedi de 09:00 à 17:00)
Des techniques structurelles, tissulaires, de la posturologie,
des techniques de neuro-dynamiques, de Jones,
de thérapie viscérale, de thérapie crânio-sacrée,
les tests de sécurité, les préparations myotensives
et la base de tout cela : **de l'anatomie palpatoire**.

Nos collaborateurs : Jan De Laere, Philippe Lambert,
Sébastien Kelder, Simon Baczkiewicz,
Jean-Michel Drugmand

Indépendants : Comment calculer votre période d'incapacité de travail pendant la crise de la COVID-19 ?

En temps normal, le médecin-conseil de la mutualité «reconnait» l'incapacité de travail d'un travailleur indépendant, au plus tôt, à la date à laquelle le médecin traitant a signé le certificat d'incapacité.

Pendant la crise de la COVID-19, le médecin conseil pourra fixer le début de l'incapacité sur base de la période d'incapacité que le médecin traitant aura indiquée sur le certificat, même si le médecin a signé le certificat plus tard.

Cette mesure temporaire s'applique pour les indépendants dont l'incapacité de travail commence entre le 1er mars et le 31 décembre 2020 inclus.

Pourquoi ce changement pendant la crise de la COVID-19 ?

En temps normal, le médecin-conseil de la mutualité reconnait l'incapacité de travail d'un travailleur indépendant, au plus tôt, à la date à laquelle le médecin-traitant a signé le certificat d'incapacité de travail. Or, en raison des mesures indispensables prises pendant cette crise de la COVID-19, il n'est pas toujours possible de consulter son médecin-traitant dès le premier jour d'incapacité de travail.

Nous adaptons donc temporairement la règle habituelle : La mutualité déterminera le début de l'incapacité de travail en tenant compte de tous les éléments en sa possession et notamment de la date de début d'incapacité que le médecin-traitant aura indiquée sur le certificat d'incapacité de travail, et ce, même s'il a signé ce certificat à une date postérieure à ce début d'incapacité.

Cette règle s'applique pour toutes les périodes d'incapacité qui commencent entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2021 inclus.

Elle est valable, que le travailleur ait consulté «physiquement» son médecin-traitant ou qu'il ait reçu un avis médical par téléphone dans le cadre des situations spécifiques liées à la COVID-19 (avis en vue de trier et orienter les patients symptomatiques, ou avis en vue d'assurer la continuité des soins).

Quel impact sur vos indemnités d'incapacité de travail pendant la crise de la COVID-19 ?

Pour vous octroyer vos indemnités, votre mutualité pourra donc prendre en compte toute la période d'incapacité telle que votre médecin-traitant l'aura mentionnée sur votre certificat, depuis le 1er jour de cette période, et ce, même si vous n'avez pas pu consulter votre médecin immédiatement et qu'il a dès lors signé votre certificat à une date ultérieure.

Exemple :

Un travailleur indépendant tombe en maladie le 1er juin 2020 mais il ne peut consulter son médecin-traitant que le 4 juin. Si le médecin-traitant indique sur le certificat classique un début d'incapacité au 1er juin, la mutualité pourra «reconnaitre» une incapacité qui a commencé le 1er juin.

Attention :

Les règles d'indemnisation ne changent pas fondamentalement : la période de carence s'applique toujours, de même que le délai pour déclarer votre incapacité à la mutualité.

Comment déclarer votre incapacité de travail pendant la crise de la COVID-19 ?

Les règles d'indemnisation ne changent pas fondamentalement, même si elles s'adaptent à la mesure temporaire pendant la crise de la COVID-19.

1. Consultez votre médecin-traitant, soit «physiquement», soit par téléphone si vous êtes dans l'une des situations spécifiques liées à la COVID-19 qui permettent un avis médical par téléphone.
2. Complétez le certificat d'incapacité de travail en concertation avec votre médecin-traitant dès que vous tombez malade.
   S'il s'agit d'un examen physique chez le médecin (ou à domicile), le médecin-traitant doit toujours utiliser le modèle de certificat d'incapacité de travail classique et il doit le signer. Si nécessaire, demandez ce certificat à votre mutualité ou téléchargez-le à partir de leur site web.
   S'il s'agit d'un avis médical donné par téléphone, le médecin-traitant utilise le modèle de certificat d'incapacité de travail «simplifié». Il vous l'enverra par e-mail.
3. Transmettez votre certificat à la mutualité. Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, vous pouvez transmettre votre certificat d'incapacité de travail de votre mutualité par e-mail (scan ou photo), qu'il s'agisse du modèle classique ou du modèle «simplifié». À partir du début d'incapacité tel que votre médecin-traitant l'a indiqué sur le certificat d'incapacité, vous disposez de 7 jours civils pour déclarer votre (1er jour d'incapacité de travail non inclus), c'est-à-dire pour envoyer votre certificat d'incapacité à la mutualité.

Des questions ?

- Plus d'infos sur notre page «Déclarer et être reconnu en incapacité de travail comme travailleur indépendant».
- Pour une question sur les indemnités d'incapacité de travail : Reglemsidu@riziv-inami.fgov.be
- Concernant les mesures que nous prenons pendant cette crise COVID-19 pour assurer la continuité des soins et de leur remboursement, les dispensateurs de soins peuvent poser leurs questions à covid19@riziv-inami.fgov.be.
- Pour toute autre question liée à la crise de la Covid-19 : www.info-coronavirus.be ou 0800 14 689 de 9h à 17h.

Source : www.inami.be
Dernière mise à jour 24 décembre 2020

COVID-19 : Une aide psychologique supplémentaire pour les indépendants

La santé mentale est une préoccupation sérieuse, et qui revêt une importance particulière dans le cadre de cette crise sanitaire et financière provoquée par la pandémie de la COVID-19. Parmi les personnes présentant un risque élevé de détresse psychologique ou même de suicide, les travailleurs indépendants constituent un groupe à risque particulièrement sensible.

C'est pourquoi le Comité de l'assurance a approuvé ce lundi une convention conclue avec une ASBL qui concrétisera une offre de soutien supplémentaire spécifiquement destinée aux travailleurs indépendants. Ceci à la demande du ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, et du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Vous êtes souvent en contact avec des travailleurs indépendants en difficulté ou vous êtes psychologue ou orthopédagogue clinicien ? Votre contribution est primordiale. Si vous souhaitez collaborer à ce projet, surveillez nos canaux de communication dans les semaines à venir pour obtenir toutes les informations concrètes.

8 séances gratuites de prise en charge psychologique pour les indépendants. Les travailleurs indépendants en détresse psychologique pourront bientôt bénéficier de 8 séances gratuites de soins psychologiques auprès d'un psychologue clinicien ou d'un orthopédagogue clinicien.

Les indépendants auront accès à cette offre grâce à…
Une ligne d'assistance téléphonique gratuite spécifique, une alerte déclenchée par des «sentinelles». Par exemple, les banques, les sociétés fiduciaires, les guichets d'entreprise, les caisses d'assurance sociale, les secrétariats sociaux, les dispensateurs de soins, etc…

les psychologues et orthopédagogues cliniciens qui sont régulièrement en contact avec les indépendants.

Participez à ce projet en développement
Ce projet prendra forme dans les jours et les semaines à venir en collaboration avec les acteurs de terrain et les réseaux de santé mentale. Il s'agit d'une mesure temporaire pour répondre aux difficultés dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Nous concluons cette convention pour 1 an.

Vous ou votre organisation êtes souvent en contact avec des travailleurs indépendants en difficulté, ou vous êtes psychologue clinicien ou orthopédagogue clinicien ? Votre contribution est primordiale. Si vous souhaitez collaborer à ce projet, gardez un œil sur nos canaux de communication. Dans les semaines à venir, vous y trouverez toutes les informations concrètes.

Il est conseillé aux personnes en détresse psychologique de contacter immédiatement leur médecin de famille.

Contacts :
Soins de santé mentale (SPF Santé publique)
E-mail : info-psy@health.fgov.be

Source : www.inami.be

Un demi-siècle de statistiques, de comparaisons et d'évolutions

De 1970 à 1981 le nombre de kinésithérapeutes a triplé et est passé de 685 à 1970 diplômés alors que les médecins augmentaient leurs effectifs de 1,7 et les dentistes doublaient les leurs.

De 1981 à 1986, 5.181 kinésithérapeutes ont reçu un agrément mais l'accroissement des dépenses de notre secteur est restée plus faible que dans d'autres professions médicales de la santé.

Durant l'année 1985, nos revenus moyens réels ont augmenté de 1,93% alors que l'évolution de l'index des prix à la consommation affichait 3,7% !

En 1986, suivant les statistiques de l'INAMI, la population belge permettait à environ 8.000 kinésithérapeutes de vivre décemment. Nous étions 17.000 avec une augmentation de 2.500 à 3.000 confrères et consœurs en plus chaque année.

En 2020 plus de 35.000 kinésithérapeutes remplissent les listes de l'INAMI mais ce chiffre doit être diminué par les décédés, les pensionnés et les étrangers diplômés en Belgique qui sont rentrés dans leur pays, bref tous ceux qui ne remplissent plus d'attestations de soins.

Quant aux prestations :
En 1986 une séance était facturée 413 FB (10,25 €).

Actuellement la demi-heure de traitement est facturée entre 22 et 25 € soit le double de 1986 mais l'index a bien plus que doublé surtout depuis l'euro.

Les affiliations :
En 1980 une majorité de kinésithérapeutes était membre d'une association de défense professionnelle.

Actuellement, selon nos sources, seulement 4.500 kinés cotiseraient pour défendre leur profession avec une grande majorité en Flandre par rapport à la Wallonie.

Consœurs et Confrères, surtout les jeunes, réfléchissez à votre avenir et inscrivez-vous pour soutenir une association qui a fait ses preuves.

André Rousseau
Membre depuis 1967

les **formations** de la SERK

La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 50%** de réduction sur le prix des formations de la **S.E.R.K.**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :
Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire.

Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, ***«celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthacoustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.***

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :
Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Licenciée en Kinésithérapie, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), certificat d'aptitude pédagogique (CAPAES). Maître Assistant à la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa).

Dates :
* 31 mars - 01-02 avril 2021

Lieu :
Charleroi Espace Meeting Européen (CEME)
Rue des Français 147
6020 DAMPREMY

OU

Dates :
21-22-23 octobre 2021

Lieu :
Hôtel L'Amandier
Avenue de Bouillon 70
B-6800 LIBRAMONT

OU

Dates :
25-26-27 novembre 2021

20h

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Horaires :
Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30
(*Mecredi de 9h à 17h30 uniquement pour la formation prévue les 31 mars - 01-02 avril 2021)

Prix :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèques formations : 690 €
- Avec chèques formations : 390 €
- **Réf. CP-52 (Dampremy)**
- **Réf. CP-53 (Libramont)**
- **Réf. CP-54 (Gosselies)**

NB : Nombre de places limitées et prévoir une tenue de sport.

Informations :
www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Méthode McKenzie (module A, B, C et D)

La méthode développée par Robin McKenzie s'est imposée comme une des approches les plus populaires auprès des kinésithérapeutes anglo-saxons (en particulier aux USA) depuis le début des années 80. Cette approche du soin des douleurs mécaniques du rachis et des extrémités **remet en question un certain nombre de tabous** : finis la délordose systématique, le travail obligatoire des abdominaux et la rééducation uniquement passive.

En réalité, beaucoup de patients bénéficient de travail en lordose et en extension. Et l'immense majorité des patients peut apprendre des techniques d'auto-traitement pour se «débloquer» **eux-mêmes et pour atteindre une amélioration durable** de douleurs jusque-là récurrentes ou chroniques.

Bien sûr, certains patients auront besoin de techniques passives, qui font partie intégrante de ce système de soins. Mais l'accent mis sur l'auto traitement dans cette approche **permet d'orienter le traitement vers une responsabilisation et une autonomie du patient.**

La méthode McKenzie offre donc de nouveaux outils cliniques au praticien, ainsi que le confort intellectuel de travailler avec une **approche qui possède une véritable assise scientifique.**

En effet, le volume d'études scientifiques anglophones publiées sur cette approche est tel que cela lui a valu de figurer sur **les recommandations de l'AFREK et de l'ANAES.**

La formation complète est répartie en 4 séminaires et prépare un examen de compétence pour ceux qui le souhaitent. Des patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant chaque séminaire pour démontrer l'efficacité de cette méthode.

PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classifier les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

PARTIE B :

LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

PARTIE C :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS McKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFERIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaines décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

PARTIE D :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS McKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE SUPERIEUR

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes cervicaux et thoraciques. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaines décisionnelles pour optimiser l'application du concept McKenzie. Les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie à ces régions du rachis sont étudiés en détail. Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre supérieur (articulation de l'épaule, du coude, du poignet et de la main) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :
Mr D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :
Module D : 24-25-26-27 mars 2021
Module B : 16-17-18-19 juin 2021
Module A : 22-23-24-25 septembre 2021(Arlon)
Module C : 17-18-19-20 novembre 2021
Module B : 08-09-10-11 décembre 2021 (Arlon)

Horaires :
Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h
Samedi 8h30 à 17h

28h /mod.

Lieu :
- Module B, C, D
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

- **Module A-B - ARLON**
Mutualité Chrétienne
Rue de la Moselle 7/9
6700 ARLON

Chèque Formation

Prix (par module) :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèque-formation : 840 €
- Avec chèques formations : 420 €
- Réf. MCK51 (module D)
- Réf. MCK53 (module B)
- Réf. MCK55 (module A - ARLON))
- Réf. MCK54 (module C)
- Réf. MCK56 (module B - ARLON)

NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Le massage assis sur chaise ergonomique Prévention et prise en charge globale du patient

Contenu de la formation :

Le massage assis est une méthode de détente corporelle et mentale se basant sur le shiatsu et mêlant pressions, effleurages, frictions, ébranlements… Ce massage apporte un bien-être physique et psychique et est donc un merveilleux moyen de prévention permettant à chacun de prendre conscience de son corps et de sa santé. Il permet une prise en charge globale de la personne. Celle-ci devenant sujet et non objet des soins.

Les manœuvres sont enchaînées de manière continue sur le dos, les épaules, la nuque et les bras sans perdre le contact avec la personne massée.

Il ne dure que 15 à 20 minutes, s'adapte à n'importe quel lieu public ou privé, se pratique sur les vêtements, ce qui le rend accessible au plus grand nombre.

Il nécessite seulement une chaise ergonomique permettant une position optimale de la personne qui recevra le massage.

Au cours de cette formation, vous pourrez vous familiariser avec la technique et apprendre une suite d'enchaînements, base d'un massage assis complet.

Intervenant :
Joséphine NOEL, Kinésithérapeute, Unité de soins palliatifs à l'Hôpital Erasme

Dates :
17 juin 2021

Horaires :
Jeudi de 9h à 16h

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix :
- 75 €
- Versement sur le compte SERK
- IBAN : BE56 7785 9758 1588
- BIC : GKCCBEBB
- **Réf. MCE-02 + nom du participant**

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgb.be

En collaboration avec la Plate-Forme de Concertation en Soins Palliatifs du Hainaut Oriental

Plate-Forme de Concertation en **Soins Palliatifs** du **Hainaut Oriental**

Drainage lymphatique

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :
O. LEDUC, Ph. D.

Dates :
1er seminaire : 17-18-19 septembre 2021
2e séminaire : 01-02 octobre 2021

Horaires :
de 9h à 17h

30h

Lieu :
Centre d'Autoformation et de Formation continuée de Tihange (CAF)
La Neuville 1
B-4500 TIHANGE

Chèque Formation

Prix :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèque-formation : 720 €
- Avec chèques-formation : 270 €
- **Réf. CDL-25**

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
18-19-20/03/2021 **26-27/03/2021**	**DRAINAGE LYMPHATIQUE** O. Leduc, Ph D.	**DAMPREMY (Charleroi)** CEME Rue des Français 147 B-6020 DAMPREMY	*Prix de la formation : 720 €* *Avec chèques-formation : 270 €*	**CDL-24**
24-25-26-27/03/2021	**METHODE McKENZIE (module D)** D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	**DAMPREMY (Charleroi)** CEME Rue des Français 147 B-6020 DAMPREMY	*Prix de la formation : 840 €* *Avec chèques-formation : 420 €*	**MCK-51**
31/03 + 01-02/04/2021	**KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE** G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	**DAMPREMY (Charleroi)** CEME Rue des Français 147 B-6020 DAMPREMY	*Prix de la formation : 690 €* *Avec chèques-formation : 390 €*	**CP-52**
16-17-18-19/06/2021	**METHODE McKENZIE (module B)** D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 840 €* *Avec chèques-formation : 420 €*	**MCK-53**
17/06/2021	**MASSAGE ASSIS SUR CHAISE ERGONOMIQUE** J. Noël, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 75 €* *Versement sur le compte SERK* *IBAN : BE56 7785 9758 1588* *BIC : GKCCBEBB*	**MCE-02**
17-18-19/09/2021 **01-02/10/2021**	**DRAINAGE LYMPHATIQUE** O. Leduc, Ph D.	**TIHANGE** CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	*Prix de la formation : 720 €* *Avec chèques-formation : 270 €*	**CDL-25**
22-23-24-25/09/2021	**METHODE McKENZIE (module A)** D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	**ARLON** Mutualité Chrétienne Rue de la Moselle 7/9 B-6700 ARLON	*Prix de la formation : 840 €* *Avec chèques-formation : 420 €*	**MCK-55**
23-24-25/09/2021 **19-20/11/2021** **07-08/01/2022** **04-05/02/2022** **11-12/03/2022** **01-02/04/2022** **05-06/05/2022** **03-04/06/2022**	**KINESITHERAPIE DU SPORT** F. Gabellini, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES **TUBIZE** Centre National de Football (Martin's Red) Rue de Bruxelles 484 B-1480 TUBIZE	*Prix de la formation : 3.000 €* *Avec chèques-formations : 1.500 €*	**KS-04**

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Chèque Formation

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :
Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement :

Pour la Belgique :
• soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
• IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :
• uniquement par virement international
• IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4645 - Recherche cabinet de kiné à céder en régions de Charleroi et/ou Namur avec ou sans achat immeuble. Discrétion assurée. Tél. 0495 574 065 ou 0475 488 934

MATERIEL A VENDRE

A4646 - A vendre, départ à la retraite : table de massage, 1 guéridon avec Duo 400 et laser 200, 1 diode et 3 diodes. Tél. 061 51 19 09

DEMANDE D'EMPLOI

E1257 - Kiné (f) cherche remplacements mi-temps (ou collaboration) région de Charleroi (de préférence au sud). Tél. 0479 251 203

webkine
www.webkine.be

Le site de la kinésithérapie

Toute l'actualité de la profession
Inscription gratuite à la newsletter

BELSO

DEPUIS PLUS DE 40 ANS

VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Depuis plus de 40 ans.

Notre école s'efforce de rester à la pointe de la formation tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les week-ends.

Après avoir réussi un cycle de cinq ans d'études.

Comme ostéopathe agréé vous jouirez de la reconnaissance.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

- Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.
- Des journées portes ouvertes

20 mars 2021: 17h30-18h30
LIEU: Hôtel Charleroi Airport,
115 chaussée de Courcelles, 6041 Gosselies

18 septembre 2021: 11-13h
LIEU: centre de formation BELSO: HELHa
136 Rue Trieu Kaisin, 6061 Montignies/S/Sambre

PROGRAMME:
- statut de l' ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l 'école,
- contact avec le corps enseignant.

BELSO

CONTACT:
Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas
Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be

www.belso.be

CERDEN®

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé.
Différenciez-vous en devenant NUTRITHERAPEUTE certifié CERDEN®

FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHERAPIE

Prochaine rentrée académique : 16 octobre 2021

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an).

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Le diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN® permet l'accès au **Master en Nutrition et Nutrithérapie** agréé par la Federation for Education in Europe (FEDE).

Des recyclages et mises à jour sont régulièrement organisés.

CERDEN

Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - contact@cerden.be

CERDEN

Etablissement et diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique

spécial membres 433

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Kiné Varia news

Les masques FFP2 bien ajustés sont recommandés aux prestataires de soins

Recommandations de Sciensano

Masques buccaux : par mesure de précaution et dans la situation actuelle, les masques FFP2 correctement ajustés sont utilisés de préférence pour tout professionnel de soins qui entre en contact avec des patients COVID-19 confirmés (y compris en ambulatoire) et pour toutes les procédures médicales aérosolisantes. Pour les contacts avec des patients COVID-19 possibles (par exemple dans les centres de tests et de triage), les masques chirurgicaux restent le premier choix. (03/02/2021)

Tout professionnel de soins et de santé en contact direct avec les patients doit porter un masque **chirurgical.** Le masque doit être porté autant que possible et certainement lorsqu'il est en contact à une distance inférieure à 1,5m ou dans des pièces partagées avec des autres personnes où la ventilation est inadéquate.

Pour les employés qui n'ont pas de contact direct avec les patients (par exemple le personnel d'accueil) et pour les patients, des masques buccaux non médicaux (par exemple en textile) sont suffisants.

Les masques FFP2 bien ajustés sont recommandés aux prestataires de soins :

- qui sont exposés pendant une période prolongée (>15 minutes et <1,5 m) à un patient COVID-19 possible qui ne peut pas porter de masque chirurgical.
- en contact avec des patients COVID-19 confirmés.
- exposés à des traitements médicaux générant des aérosols. Ces procédures sont principalement liées à l'intubation et se produisent rarement en ambulatoire. Les exceptions sont l'administration de médicaments par nébulisation (à éviter autant que possible et à remplacer par l'utilisation d'une chambre d'inhalation) et certaines procédures en dentisteries.

[1] En cas de pénurie et contexte épidémique, il peut être exceptionnellement porté pendant 8 heures quel que soit l'ordre des interventions, sous certaines conditions (cf. avis du Conseil Supérieur de la Santé 2020) :

- il ne peut jamais être touché sur le devant ;
- il doit être enlevé immédiatement dès qu'il y a des salissures visibles, s'il est visiblement endommagé ou mouillé ;
- il peut être conservé à cette fin mais jamais dans le sac ;
- il peut être conservé dans un endroit où il n'y a pas de risque de contamination (par exemple dans une pochette en papier individualisée ou dans un récipient personnalisé lavable).

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, l'application stricte des recommandations officielles en matière d'hygiène des mains est indispensable ;

[2] Certaines procédures générant des aérosols sont associées à un risque accru de transmission de coronavirus (SARS-CoV et MERS-CoV). Les AGPs sont : l'intubation endotrachéale ; la bronchoscopie ; l'aspiration ouverte ; l'administration de médicaments par nébulisation (à éviter autant que possible et à remplacer par l'utilisation d'une chambre d'inhalation) ; la respiration manuelle pour l'intubation ; le retournement d'un patient en position couchée ventrale ; le débranchement d'un patient du respirateur ; la respiration par pression positive non invasive ; une trachéotomie; une réanimation cardio-pulmonaire ; certaines interventions en dentisterie.

Source : www.sciensano.be

Rappel :
Cabinet de kinésithérapie minimum

Celui-ci doit comporter :
- Un espace de soins réservé uniquement à la kinésithérapie,
- Une salle d'attente réservé uniquement à la clientèle,
- Des installations sanitaires à usage exclusivement professionnel,
- Du matériel répondant aux normes de sécurité et d'efficacité permettant l'exécution de l'**intégralité** de la prescription médicale,
- Un avis à un endroit visible concernant la tarification et si le kinésithérapeute est conventionné ou non.

Ce cabinet doit vous être disponible personnellement minimum **38h par semaine.**

Un cabinet est identifié par son adresse. Tout changement doit être signalé immédiatement à l'INAMI.

Si plusieurs kinésithérapeutes travaillent dans un cabinet (cabinet de groupe), il faut le signaler à l'INAMI par envoi :
- du contrat ou convention liant les individus du groupe,
- nombre d'espaces de soins (cabines, …)
- de la plage horaire avec les 38 heures minimum d'utilisation de chacun (pas de 1h à 5h comme déclaré dans une demande).

Formulaire de déclaration sur l'honneur sur **www.inami.be** :
Professionnels > Professionnels de la santé : kinésithérapeutes > Exercice de votre métier : Déclaration sur l'honneur.

Si statuts (notaire) : «Entreprise non commerciale de droit privé».

La possession d'un cabinet vous permet de soigner en cabinet et domiciles avec un **agrément B.**

Vous ne pouvez rédiger des attestations de soins (ASD) qu'a partir de la date d'obtention de votre numéro d'INAMI sans effet rétroactif (sauf précisé).

Donc pas question de louer un espace de soins une heure par jour comme souvent demandé, même si le kinésithérapeute ne fait que des domiciles.

erratum

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris, depuis le 1er JANVIER 2021

N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TM fixes					
			PATIENTS BIM*		PATIENTS NON BIM*			
			Kiné conventionné ou non		Kiné conventionné		Kiné non conventionné	
			REMBT	TM	REMBT	TM	REMBT	TM
22	24	23,57	23,57	0,00	23,57	0,00	17,69	Libres

Pour les soins palliatifs avec déplacements 1,31 eur (sauf non conventionnés)
Avec mes plus sincères excuses.

Yves Ralet

Rappel:
Nombre de séances de type I autorisées

Pathologies courantes :
18 séances max par pathologie (3 par an).
Après : séances de «dérogation des honoraires».

Pathologies lourdes :
Nombre de séances illimité mais :
• Drainage lymphatique d'1h ou 2h : 120 séances max par an. Après : séances normales.
• Phase subaiguë : le 562332 M 36 (cabinet privé) : 50 séances max par an après sortie d'un hôpital ou un centre de revalidation.
• Surinfection broncho pulmonaire : le 562413 M 48 (cabinet privé) : 3 x 10 séances max.

Périnatal :
9 séances max.

Pathologies Fa :
durée du traitement = période de notification d'un an max date à date.
60 séances max. Si plus de 60 séances sur la période de notification: dérogation des honoraires.

Pathologies Fb :
60 + 20 séances par année civile puis dérogation des honoraires (Fibro et fatigue chronique).

Soins palliatifs :
Séances illimitées uniquement à domicile.

Hôpital d'un jour :
1 séance M 12

Assemblées générales reportées

Suite aux directives sanitaires,
les assemblées générales de l'UKB et de la SERK
sont reportées à une date ultérieure.

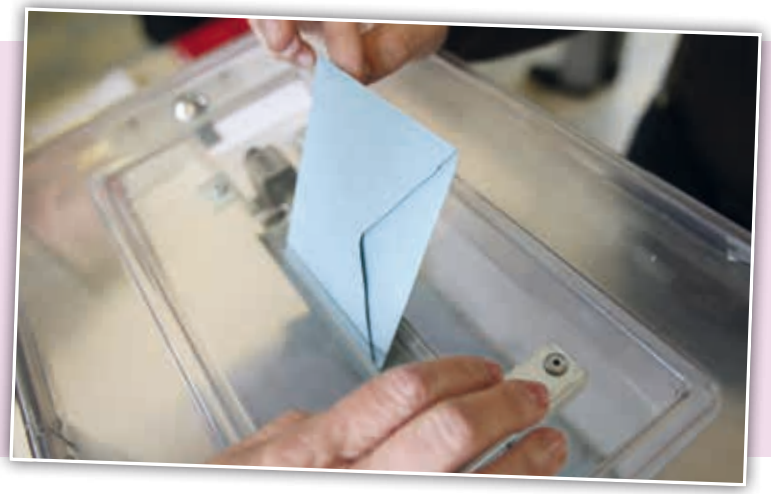

Gel hydroalcoolique

NOUVEAU :
Vous avez la possibilité de commander du gel hydroalcoolique.

• Flacon de 500 ml avec pompe

• Vendu par 2 flacons

Prix : 18 eur TTC (envoi postal compris).

Pour toutes commandes, versement sur le compte SERK :
• IBAN : BE56 7785 9758 1588
• En communication : GHA + nom

Faire évoluer la mobilité : on a tous à y gagner.

TOURING
Move forward together

Nous savons à quel point la mobilité est cruciale dans le développement de votre business. Et nous savons à quel point Touring, en tant qu'acteur de premier rang, a un grand rôle à jouer dans la mobilité de demain. Une mobilité bénéfique à l'efficacité de votre entreprise et donc à votre succès.

C'est pourquoi nous travaillons déjà à de nouvelles solutions et réfléchissons à l'avenir. Touring est maintenant là aussi pour donner un coup de boost à votre voiture électrique et vous permettre de continuer votre route jusqu'à une borne de chargement. Car aujourd'hui comme demain, votre mobilité est notre priorité.

Vous voulez en savoir plus ?
Contactez-nous au 02 233 24 53 ou via tbs@touring.be

touring.be

Touring Club – Rue de la Loi 44 – 1040 Bruxelles – 02 233 22 02 – touring.be Les prestations garanties en Belgique sont opérées par Touring Club Royal de Belgique a.s.b.l., dont le siège social est établi en Belgique, à 1040 Bruxelles, Rue de la Loi 44, RPM 0403.471.597 Bruxelles, CBC BE55 1910 4222 2244 CREGBEBB, FSMA n° 011210 cA.